

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentiné.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^h 00 ^m soir.	2 ^h 42 ^m soir.	3 ^h 52 ^m soir.	4 ^h 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^h 45 ^m soir.	4 ^h 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 ^h 45 ^m »	7 ^h 40 ^m »	9 ^h 22 ^m »	9 ^h 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^h 7 ^m »	3 ^h 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 9 Août.

Chacun sait la part considérable que prit l'honorable ancien député M. Pagès Duport au succès des dernières élections sénatoriales.

Dans une brochure remarquable M. Pagès Duport soutint avec une rare énergie les candidatures de MM. Roques et Delord dont le triomphe fut complet et d'autant plus éclatant que les adversaires s'appelaient le maréchal Canrobert et M. Depyre ancien ministre.

A la veille des élections législatives, nous sommes heureux de voir M. Pagès-Duport prêter encore le précieux concours de son talent d'écrivain et de penseur à la grande cause républicaine. Nous venons de parcourir sa brochure aux *Électeurs du Lot*, et nous ne doutons pas de l'impression profonde qu'elle produira sur le corps électoral tout entier.

Nous trouvons dans ce remarquable travail de nombreux points de contact avec le programme que nous avons publié dans ce journal au début de la campagne électorale. C'est ainsi que l'éminent écrivain examinant le rôle tenu par les conservateurs depuis la proclamation de la République, juge sévèrement leur conduite politique, cause première de tant de lourdes fautes. Nous citons :

Les conservateurs auraient dû reconnaître le fait accompli; car la République appartient à tous, et tous sans distinction peuvent avoir la prétention de participer à sa direction, à la condition d'obtenir la majorité devant le suffrage universel. N'était-il pas évident que la France réclamait, dans toutes les élections, qu'on cessât de troubler la sécurité de son travail par ces fastidieuses disputes sur la forme du gouvernement, dont on l'avait persécuté depuis si longtemps ?

Les bonapartistes principalement avaient tout intérêt à marcher avec la République, qui, deux fois, avait enfanté l'Empire. Ils savaient comment on la gouverne, et aussi comment on la remplace. Frappés d'aveuglement, ils aimèrent mieux suivre la politique irrécyclable d'Henri V.

Quatre drapeaux différents apparurent contre le drapeau républicain dans les élections de 1876 : le drapeau de l'Empire, le drapeau blanc, le drapeau tricolore fleurdelisé de la fusion, le drapeau tricolore orléaniste. C'était une coalition.

Que fit le Pays ?

Le Pays recula. Il sortait de l'inconnu, et il avait un gouvernement plus ou moins bien organisé, mais un gouvernement légal. Il ne voulait pas rentrer dans l'inconnu où le sollicitaient à nouveau les quatre drapeaux coalisés. En conséquence, il nomma 363 républicains sur 530 députés : majorité formidable.

Le lendemain, il était temps encore pour les conservateurs d'ouvrir les yeux. Les premiers ministères furent composés de républicains modérés : MM. Dufaure, Ricard, de Marcère,

Léon Say, Waddington, Martel, etc. Au lieu de prendre ce qu'il y avait de bon dans la conduite de ces hommes, on les combattit passionnément, et on les renversa avec le concours des exaltés. Puis subitement, on se lança tête baissée dans cette équipée lamentable qui s'est appelée le 16 mai.

On sait le reste : les élections du 14 octobre 1877, les élections sénatoriales de janvier 1879, les réélections successives pour les sièges vacants. Par la faute des conservateurs, refusant de s'allier aux républicains modérés, le Pouvoir était tombé aux mains des radicaux.

Ces pages, comme on le voit, mènent à la conclusion que nous avons déjà donnée de l'attitude des conservateurs républicains, à savoir : qu'ils sont responsables de tout excès de pouvoir, parce que, étant le nombre et le bon sens pratique et politique, ils devraient, au lieu de se retrancher dans une abstention coupable, former une majorité et diriger le gouvernement.

Abordant ensuite la grande question du jour, la question électorale, M. Pagès-Duport pose aux Électeurs du Lot, la question suivante :

— Faut-il voter pour les candidats bonapartistes ?

L'honorable ancien député répond naturellement, non !

Mais il faut voir quels terribles coups il porte aux impérialistes, en discutant un à un leurs votes à la Chambre. Ce passage et beaucoup d'autres méritent d'être cités en entier ; nous le publierons.

En attendant, nous félicitons M. Pagès-Duport de son ardent patriotisme qui le porte à élever la voix, en dehors de toute ambition personnelle, chaque fois que l'intérêt public le commande.

Le jour viendra, espérons-le pour l'avenir de nos Assemblées parlementaires, où le corps électoral appréciant plus justement les actes, et désabusé des vaines étiquettes, rendra à la représentation de ses intérêts bien compris, des hommes de la valeur de l'honorable ancien député du Lot.

Qu'on nous en cite beaucoup, en effet, qui aient plus vaillamment combattu le bon combat aux élections sénatoriales de 1879 et aux élections législatives du 21 août ?

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Alta jacta est! Voilà, de par le vote de la réunion privée de dimanche dernier, M. Relhié proclamé seul candidat républicain contre M. le comte Murat.

Eh bien, nous, que la soi-disant discipline du parti républicain ne résoudra jamais à trouver bon ce qui est mauvais, nous persistons à dire qu'il est impossible au comité d'initiative, au comité de propagande, à tous les comités que l'on voudra, de mieux travailler qu'on ne le fait pour

assurer le succès de la candidature bonapartiste.

Et d'abord nous trouvons parfaitement irrégulière la composition de la réunion privée d'où est sortie la candidature Relhié. Le nombre des convocations était de cent et quelques électeurs de la ville et à peine autant de la campagne. Or, quelle est la proportion des électeurs dans la première circonscription : ville 3,820, campagnes 12,341.

Il fallait donc trois fois plus de convocations à la campagne qu'à la ville.

De cette façon la consultation aurait eu son vrai caractère et n'aurait pu être traitée de surprise et de manœuvre.

De cette façon on n'aurait pas semé le mécontentement dans les diverses communes de la circonscription.

Dieu nous garde de la moindre pensée d'hostilité personnelle à l'égard de M. Relhié que nous tenons pour un parfait honnête homme et un républicain très sincère; mais, comme nous l'avons déjà dit, il fallait opposer à la personnalité si solidement ancrée dans la 1^{re} circonscription, un adversaire redoutable, et à défaut d'un nom suffisamment imposant, mettre en ligne plusieurs champions qui, réunissant toutes les forces républicaines, en effaçant toute cause de division, auraient nécessairement amené un résultat favorable.

Nous regrettons que cette idée pratique, développée autour de nous par des républicains influents, n'ait pas prévalu.

* * *

Dans la deuxième circonscription, la candidature républicaine de M. Béral fait de rapides progrès. Les affiches sont partout posées et le nom de l'honorable conseiller d'Etat est dans la bouche de tous les villageois. D'autant que M. de Valon ne donne pas signe de vie, se réservant sans doute pour quelque apparition *in extremis* qui pourrait bien manquer son effet cette fois... l'héra n'étant guère aux superstitions.

* * *

De l'arrondissement de Gourdon, excellentes nouvelles. M. Calmon peut constater partout où il se rend, combien son nom est entouré de respect et de considération. Quelle opposition, en effet, pourrait rencontrer le fils de l'honorable vice-président du sénat ? On peut reprocher à ses adversaires l'exagération de leur opinion républicaine ou bonapartiste, et dans notre pays on se méfie des extrêmes de quelque couleur qu'ils soient. Mais le républicanisme de M. Calmon, qui donc peut-il effrayer ? Est-ce que le grand propriétaire de Carluet et de Château-renaud n'offre pas aux populations de l'arrondissement toutes les garanties désirables d'ordre et de conservation sociale ? Le succès de M. Robert Calmon paraît de plus en plus assuré au premier tour.

Nouvelles d'Algérie.

L'agence Havas nous communique la note

suivante :

L'insistance que certaines feuilles mettent à représenter comme particulièrement inquiétante en ce moment la situation dans le sud de l'Algérie et en Tunisie, ne mérite pas la peine d'être relevée, car il est aisé de reconnaître, dans ces exposés faits à la veille des élections, des intentions dont chacun peut faire justice. Mais dans un intérêt supérieur à toute considération de parti, il importe de ne point laisser s'accréditer des nouvelles qui n'ont aucun fondement, et dont la mise en circulation ne peut qu'entretenir l'inquiétude dans le pays.

Rien, ni en Algérie, ni en Tunisie, ne justifie les bruits que l'on fait courir.

Dans le sud de la province d'Oran, la région des hauts plateaux, complètement débarrassée de la présence de l'agitateur, rejeté fort avant dans le Sud, est solidement occupée par des colonnes qui mettent le pays à l'abri de toute incursion nouvelle.

Sous la protection de ces troupes installées à Sfid, au Kreider et à Mecheria, le calme renaît dans les tribus troublées; les travaux du chemin de fer vont être poussés avec activité.

L'arrivée prochaine de deux compagnies de chemins de fer de génie, qui sont déjà en route, imprimera une impulsion nouvelle à ces travaux qui doivent être terminés à bref délai.

Toutes ces dispositions, qui se poursuivent dans les meilleures conditions, n'ont nullement pour cause la crainte d'une insurrection générale, qu'on semble se plaire à signaler comme imminente, mais bien la volonté fermement arrêtée de rendre impossible, dans l'avenir, le retour de toute agitation dans le sud de la province d'Oran.

En Tunisie, la situation n'est pas moins normale. Sur aucun des points anciennement occupés par nos troupes on ne signale de troubles. Les actions vigoureuses dont le résultat a été la prise de possession de Sfax, de Gabès et de Djerbah, ont produit en outre, dans tout le pays soulevé contre l'autorité du Bey, un effet moral considérable, et l'on peut espérer que l'ordre ne tardera pas à être complètement rétabli.

Si l'on a eu encore à signaler, dans certaines parties de la régence, les méfaits de bandes de maraudeurs ce sont des désordres locaux dont il convient de ne point exagérer l'importance et qui ne résisteront pas longtemps à l'action d'une gendarmerie indigène et des contingents Maghzen qui sont en voie d'organisation. Car ces actes de brigandage sont beaucoup plus du ressort d'une police militaire indigène que d'une armée d'opérations. On ne doit, de ce côté, avoir aucune préoccupation.

Enfin, comme si les menaces des grandes insurrections et des expéditions dangereuses ne devaient pas trouver beaucoup de créance, on se rabat sur l'état sanitaire de nos troupes et l'on en fait un tableau assombri. Là encore on sort de la vérité.

Les conditions sanitaires dans lesquelles sont placées nos troupes, soit en Algérie, soit en Tunisie, sont aussi bonnes que l'état du pays et les rigueurs de la température le permettent.

Aucune des précautions qui les peuvent améliorer n'est négligée.

Les troupes sont pourvues en abondance et l'on pourra juger du degré de confiance que

méritaient les bruits alarmants, lorsque l'on saura que l'état sanitaire des troupes stationnées actuellement en Algérie et en Tunisie est aussi favorable que celui des troupes de France.

* * *

D'après une dépêche particulière du *Temps*, le bach-aga de Fren dah aurait officiellement fait savoir au gouvernement français que le second fils d'Abd-el-Kader se disposerait à se rendre en Algérie. On ne peut pas avoir oublié le rôle on ne peut plus suspect qu'a joué, pendant l'insurrection de 1871, le membre le plus actif et le plus remuant de la famille de l'émir. Ben-Aœur est venu secrètement dans la province de Constantine pendant que nos troupes étaient aux prises avec les rebelles de l'Aurès, et il paraît à peu près hors de doute qu'il a entretenu des intelligences avec les chefs des tribus révoltées. Il est très vraisemblable que si le mouvement n'avait pas été promptement réprimé, le fils d'Abd-el-Kader n'aurait pas hésité à se mettre à la tête de l'insurrection. Il a, du reste, depuis cette époque, donné une preuve de ses sentiments d'hostilité envers notre pays, en répudiant d'une manière éclatante sa qualité de sujet français pour entrer au service du gouvernement turc.

Nous avons tout lieu d'espérer que, dans le cas où l'exactitude des renseignements fournis par le bach-aga de Fren dah serait confirmée, le gouvernement français ne négligera aucune des mesures nécessaires pour empêcher le fils d'Abd-el-Kader de débarquer en Algérie. Il serait à craindre, en effet, que l'insurrection de Bou-Amema ne reprit une force nouvelle si, au lieu d'être dirigée par un aventurier sans prestige et sans crédit, elle avait à sa tête le fils d'un homme dont le nom est resté populaire parmi les indigènes de la province d'Oran.

Informations

La période électorale actuelle offre, entre autres caractères, cette particularité qu'un grand nombre de fonctionnaires républicains abandonnent leurs fonctions pour courir les chances de la lutte. A l'heure qu'il est, il n'y a pas moins de quarante fonctionnaires, dont la plupart d'un ordre élevé, qui sont candidats et qui, pour recouvrer toute leur liberté d'action, se sont fait mettre en disponibilité et ont même donné leur démission lorsqu'il y avait incompatibilité légale. Voici d'abord les fonctionnaires qui dépendent du ministère de l'intérieur :

M. Granet, directeur du cabinet du personnel, candidat à Arles. — M. Edmond Robert, préfet de l'Ardèche, candidat à Compiègne. — M. Périgoix, préfet de la Creuse, candidat à Châteaurox. — M. Paul Deschanel, sous-préfet de Meaux, candidat à Dreux. — M. Maurel, sous-préfet de Montignou, candidat à Toulon. — M. Pressat, sous-préfet d'Issoudun, candidat à Bellac. — M. Gueneau, sous-préfet de Gex, candidat à Château-Chinon. — M. Dindeau, sous-préfet de Cosne, candidat à St-Amand. — M. Pradon attaché au ministère de l'intérieur, candidat à Gex.

Voici maintenant les fonctionnaires dépendant du ministère de la justice :

M. Ganot, conseiller à la cour de Riom, candidat à Riom. — M. Pouradier-Dutheil, conseiller à la cour de Bourges, candidat à la Châtre. — M. Banaston, substitut du procureur de la République à Paris, candidat à Lizieux. — M. Labossière, procureur de la République à Clermont-Ferrand, candidat à Gannat. — M. Béral, conseiller d'état, candidat à Cahors. — M. Alicot, maître des requêtes au Conseil d'Etat, candidat à Argelès.

Comme fonctionnaires du ministère de l'instruction publique nous trouvons :

M. Mezières, professeur à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Académie française, candidat à Briey. — M. Hermite Raynals, doyen de la faculté des lettres d'Aix, candidat à Foix. — M. Compayré, professeur à la faculté de médecine de Toulouse, candidat à Lavaur. — M. Peignières, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, candidat à Ussel. — M. Joseph Favre, professeur d'un lycée de Paris, candidat à Rodez.

Pour le ministère des travaux publics ; — M. Rousseau, directeur de la navigation au ministère, candidat à Brest. — M. Léon Royer, ingénieur des ponts-et-chaussées, candidat à Marvejols.

Pour le ministère du commerce, nous avons à signaler M. Hervé-Mangon, directeur du conservatoire des arts-et-métiers, membre de l'institut, candidat à Valognes.

Pour le ministère des finances, M. Piedoye, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat, candidat au Châteaurox.

Pour le ministère des affaires étrangères. — M. Balmy d'Avricourt, secrétaire d'ambassade, candidat à Compiègne.

Et enfin pour la présidence de la République, M. Duhamel, secrétaire de la présidence, candidat à Boulognes-sur-mer.

Il y a, en outre, à signaler quatre députés sortants qui sont fonctionnaires et qui briguent de nouveau la candidature :

M. Belmont, président de la cour des comptes, candidat à Rochefort. — M. Boissy d'Anglas, représentant de France au Mexique, candidat à Toiron. — M. Dremel, professeur à la faculté de droit à Douai, candidat, à Retbel. — M. Durand, professeur à la faculté de droit de Rennes, candidat à St-Malo.

CANDIDATURES LIMITOPHES

Gironde. — 2^e circonscription de Bordeaux : M. le docteur Métadier, candidat radical ; M. Spuller, républicain.

Troisième circonscription : M. Félix Pyat, radical ; M. Caduc, député sortant ; M. Delboy. Cinquième circonscription : M. Armand, radical ; M. Trarieux, député sortant.

Circonscription de Bozas : M. Georges Lachaud, bonapartiste.

Arrondissement de Lesparre : M. le baron Haussmann, bonapartiste ; M. Pascal, bonapartiste ; M. Lalande, républicain.

Circonscription de La Réole : M. Judde de la Rivière, bonapartiste.

Circonscription de Blaye : M. Dréolle, député bonapartiste ; MM. Pastoureau et Prous, bonapartistes.

Dordogne. — Circonscription de Bergerac : M. de Coigny, impérialiste ; M. le comte de la Panouze, légitimiste ; M. Garrigat, républicain, député sortant.

Deuxième circonscription de Sarlat : M. G. Escande, républicain ; M. Roger, député républicain.

Première circonscription : M. Taillefer, député bonapartiste n'a pas encore de concurrents. Circonscription de Nontron : M. Sarlande, député bonaparte, n'a pas de concurrents.

Gers. — Arrondissement d'Auch : M. Peyrosse, bonapartiste ; M. Jean David, député républicain.

Arrondissement de Condom : M. Daynaud, bonapartiste ; M. le docteur Lannelongue, républicain.

Arrondissement de Lectoure : M. Delpech-Cantaloup, bonapartiste ; M. Descamp, député républicain.

Arrondissement de Lombes : M. Fauré, député bonapartiste.

Circonscription de Mirande : M. Paul de Casagnac ; M. Lannes, comte de Montebello.

Tarn-et-Garonne. — Première circonscription de Montauban : M. Prax-Paris, député bonapartiste.

Deuxième circonscription : M. Pagès, républicain ; M. de Loqueyrie, député impérialiste.

Circonscription de Castelsarrazin : M. Lasserre, député républicain ; M. de Goiringeand, royaliste.

Circonscription de Moissac : M. Trobert, député conservateur ; M. Chabrie républicain.

Aveyron. — Circonscription de Milhan : M. le vicomte Henri Calvet-Rognat, jérômiste ; M. Mas, député républicain.

Circonscription de Saint-Affrique : M. le docteur Maleville, républicain ; M. Barascod, député réactionnaire.

Circonscription d'Espalion : M. Affre, candidat bonapartiste ; M. Devic, républicain.

Circonscription de Villefranche : M. Médal, député républicain ; MM. Maudagot et le docteur Cayrade, républicains.

Cantal. — Circonscription d'Aurillac :

M. Joseph Cabannes ; M. Bastid député républicain.

Circonscription de Mauriac : M. Excourbaniés ; M. Durieu, député républicain.

Lot-et-Garonne. — Circonscription d'Agen : M. Laffitte de Lajoanque, député républicain ; M. Groussou, avocat.

Circonscription de Marmande : M. Delons-Montand, député républicain ; M. Boisvert, bonapartiste ; M. de Loppé, royaliste.

Circonscription de Nérac : M. Fallières député républicain ; M. de Laliman, royaliste.

Tarn. — Arrondissement d'Albi : M. A. Cavalé, député républicain.

Deuxième circonscription de Castres : M. E. Barbey, républicain.

Arrondissement de Lavaur : M. G. Compayré.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

L'heure tardive nous oblige d'analyser nos correspondances de la deuxième circonscription.

Les Roques, vendredi soir,

Brillante ovation faite aujourd'hui à M. Béral.

Toute la population va à sa rencontre et le reçoit aux cris de : Vive la République ! Vive M. Béral ! L'honorable candidat visiblement ému par cette réception enthousiaste, prononce quelques paroles de remerciement et expose les avantages du gouvernement républicain. Réception chez le conseiller municipal J. Bergon.

Prayssac, 8 août.

Accueil on ne peut plus chaleureux à M. Béral lundi, à Albas. La foule l'entoure et lui fait fête, tandis que M. de Valon qui s'était rendu à la foire, se voit absolument délaissé.

Les nombreux républicains d'Albas n'ont pas voulu se séparer de leur candidat sans lui offrir un punch. M. Béral a profité de cette occasion pour prononcer une nouvelle et chaleureuse allocution qu'il a terminée par deux toast, l'un à la République, l'autre à notre illustre compatriote, M. Gambetta.

Prayssac, 9 août.

M. Eloi Béral présidera, le 18 août, la distribution des prix du Collège d'Istrie.

On lit dans le *Republicain du Lot* : M. Pagès Duport ne pose pas sa candidature dans la 2^e circonscription.

ELECTIONS MUNICIPALES DE CASTELNAU.

Résultat du scrutin du 7 août.

Liste républicaine.....	13 élos.
Liste Limayrac.....	4 —
Ballotages.....	6

Plusieurs préfets ont consulté le ministre de l'intérieur sur la question de savoir s'ils pourraient, le 21 août, modifier l'heure de l'ouverture du scrutin. Les électeurs d'un grand nombre de communes désirent que l'ouverture du scrutin ait lieu à 7 heures du matin. M. Constans s'est prononcé pour l'affirmative, à condition, toutefois, que l'arrêté préfectoral portant modification de l'heure de l'ouverture du scrutin, reçoive une très grande publicité, et que l'heure soit indiquée sur les cartes distribuées aux électeurs.

Le ministre de l'intérieur a été consulté par un certain nombre de préfets sur la question de savoir si les maires pouvaient disposer des salles des mairies pour les réunions électorales. M. Constans a répondu télégraphiquement que la loi nouvelle n'exigeant plus de local clos, il serait toujours facile aux comités de trouver un autre lieu de réunion.

Le ministre de l'intérieur n'approuverait pas non plus l'intervention des maires qui feraient annoncer par les gardes-champêtres les réunions organisées par tel ou tel candidat.

Le ministre de l'intérieur vient aussi d'adresser une circulaire télégraphique aux préfets pour leur rappeler que s'il est permis aux maires et aux adjoints de faire partie des comités électo-

raux, il leur est interdit de faire figurer leurs noms sur les manifestes de ces comités.

Dans les élections législatives, les candidats ont l'habitude d'adresser par la poste, à chaque électeur une circulaire et quelques bulletins, le tout plié sous bande ; mais ils ont eu plusieurs fois à se plaindre de la manière dont la distribution en était faite. Les facteurs, pour éviter un travail de classement enlevaient la bande et distribuaient à leur guise circulaires et bulletins.

Dans l'intérêt de tout le monde, nous croyons qu'il suffira de signaler cet abus à l'administration pour qu'il ne se renouvelle plus à l'avenir.

INDEMNITÉ AUX VICTIMES DU COUP D'ÉTAT.

M. le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets une circulaire réglant l'application de la loi sur les victimes du coup d'Etat.

En voici le passage principal :

Quand il s'agit de savoir quelles sont les personnes qui sont appelées à bénéficier de la loi, on ne rencontre ni catégories ni distinctions. Il suffit, pour qu'une demande soit favorablement accueillie, qu'on ait été personnellement victime du coup d'Etat ou de la loi de sûreté générale, et cela à titre quelconque, ou bien encore que l'on soit la veuve non remarquée, l'ascendant ou le descendant au premier degré de l'une de ces victimes. En un mot, là où il y a eu préjudice, il peut y avoir réparation.

Les commissions départementales statueront d'une manière souveraine sur l'admission ou le rejet des demandes. Seules bien placées pour juger du mérite des réclamations, la loi leur confère le mandat exclusif de les admettre ou de les rejeter.

La commission générale instituée par l'article 10 n'est pas un tribunal d'appel ; elle ne pourra ni ajouter de nouveaux indemnitaires à la liste arrêtée par les commissions départementales, ni en effacer ceux qui seraient portés par elles.

Son rôle se bornera à répartir, au vu des dossiers, la somme de six millions de rentes entre les départements et à faire subir aux pensions accordées les réductions nécessaires pour que l'ensemble des allocations reste dans les limites du crédit ouvert par la loi.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs de corps au sujet du mariage des sous-officiers rengagés :

Paris, le 24 juillet 1881.

Mon cher général,

Aux termes du décret du 16 juin 1868, les sous-officiers et soldats en activité de service ne peuvent se marier qu'après en avoir obtenu la permission du conseil d'administration de leur corps.

Les permissions de cette nature, délivrées jusqu'à présent dans les corps de troupe, l'ont été principalement à des hommes faisant partie du petit état-major, de la section ou du peloton hors rang (musiciens, armuriers, ouvriers, etc.), et ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel que des sous-officiers, appartenant aux fractions combattantes, étaient autorisés à contracter mariage au corps.

La situation de sous-officier devant désormais, en vertu de la loi qui vient d'être promulguée, constituer une véritable carrière, l'interdiction de contracter mariage qui existait de fait, sinon de droit, pour les sous-officiers présents au corps, ne saurait être maintenue.

On écrit de Toulouse :

La cour d'appel vient d'infirmer le jugement qui relaxait le journal *la Dépêche* ; elle a admis l'appel des créés de Toulouse, et a condamné M. Blairet à 6,000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans tous les journaux de Toulouse et dans trois journaux de Paris.

M. Blairet n'ayant pas comparu, l'arrêt a été rendu par défaut.

Le Creuzot, 6 août.

Si nous en croyons certains renseignements, il règne entre les ouvriers français et italiens occupés dans cet important établissement métallurgique, une sourde hostilité, qui fait craindre un conflit. Les ouvriers italiens sont en très grand nombre et se tiennent sur la défensive. On affirme que l'autorité préfectorale, mise au courant de la situation, aurait pris les précautions nécessaires.

L'officiel contient un décret organisant l'enseignement secondaire spécial en quatre cours, comprenant neuf années, et instituant un diplôme de bachelier dans l'enseignement spécial.

La distribution solennelle des Prix de l'Ecole Communale de Cahors aura lieu le

Jeu 11 Août, à 9 heures précises, dans la cour de l'établissement.

Chemin de fer d'Orléans.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans mettra en marche un train de plaisir au départ de Paris pour une excursion dans le Cantal, la Corrèze et l'Aveyron :

Ce train partira de Paris le lundi 8 août à une heure du soir.

Il desservira les stations comprises entre Saint-Julien, Brive, Larche, Tulle, Turenne, les Quatre-Routes, Figeac, Aurillac, Massiac, Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville et Rodez.

Le retour aura lieu le 18 août, pour arriver à Paris le 19 août à 3 h. 25 du soir.

Prix des places aller et retour :
De Paris à Saint-Julien, Brive, Larche, Tulle, Turenne et aux stations intermédiaires : 2^e classe, 38 fr. ; 3^e classe, 26 fr.

De Paris aux Quatre-Routes, Figeac, Aurillac et aux stations intermédiaires : 2^e classe, 44 fr. ; 3^e classe, 30 fr.

De Paris à Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville, et aux stations intermédiaires : 2^e classe, 48 fr. ; 3^e classe, 33 fr.

Nous lisons dans le Gourdonnais :

Après une longue et cruelle maladie, M. Selves, juge d'instruction près le tribunal civil de Gourdon, vient de s'éteindre à l'âge de 45 ans.

Un incendie a éclaté lundi soir à Tarbes, vers sept heures, dans un bâtiment de l'Etat, le magasin à fourrages des régiments d'artillerie.

Les foin et la paille ont entièrement brûlé. On a réussi à protéger un corps de bâtiment considérable.

Les pertes sont évaluées à 400,000 fr.

M. Laporte, trésorier du syndicat du canton de Mézin pour combattre le phylloxéra, nous prie d'insérer la note suivante :

Messieurs les propriétaires appartenant au syndicat cantonal de Mézin, sont prévenus que les recherches des tâches phylloxériques dans les vignobles syndiqués, commenceront le jeudi 4 août.

Les propriétaires seront avertis d'avance du jour où le moniteur chef d'équipe, chargé des recherches, arrivera dans leurs vignobles, et ils sont priés de vouloir bien lui donner tous les renseignements nécessaires pour faciliter ses opérations.

La cotisation par hectare de vigne inéparée ou considérée comme tel, primitivement fixée à 5 fr., a été abaissée à 1.85.

Le syndicat est ouvert à tous les propriétaires du canton de Mézin ; les nouvelles adhésions seront reçues jusqu'au 15 septembre 1881 ; des modèles de statuts seront renvoyés à toutes les personnes qui en feront la demande.

Quand on vient d'être piqué par un insecte à aiguillon, guêpe, abeille, bourdon, cousin, on doit se hâter de faire retirer l'aiguillon, sans comprimer la plaie, parce qu'on comprimerait aussi la gaine qui contient le venin.

Cela fait, si les symptômes sont légers, on se contentera de faire des frictions avec quelques gouttes d'ammoniaque dans une cuillerée d'eau de Cologne ; on peut également se servir d'alcool, d'extrait de saturne et d'eau-de-vie. Si, au contraire, on a lieu de craindre que l'insecte ait sucé un animal mort du charbon, on s'empressera alors de cautériser la plaie avec une goutte d'acide sulfurique.

L'eau salée, le vinaigre, et mieux l'alcool ou l'eau de Cologne, suffisent à neutraliser l'effet de la morsure des cousins, pourvu qu'on ait la patience de ne pas se gratter.

Après avoir employé ces divers moyens, on peut, en dernier lieu, employer comme liniment calmant, un mélange d'huile et de laudanum, si la douleur se fait trop vivement sentir.

LE CHAUFFAGE DES WAGONS PAR L'ACÉTATE DE SOUDE.

M. Douglas Galton, ingénieur de la compa-

gnie London and North-Western, vient d'imaginer un système de chauffage des wagons fondé sur la propriété qu'ont les corps liquides de dégager de la chaleur en passant à l'état solide.

Les bouillottes sont remplies non d'eau chaude, mais d'acétate de soude, qu'on a au préalable liquéfié par l'immersion dans l'eau bouillante. A mesure qu'elles se refroidissent, le sel se cristallise et restitue sa chaleur latente de fusion.

Le *Journal italien des travaux publics et des chemins de fer*, auquel nous empruntons ces renseignements, ajoute que ces bouillottes conservent leur chaleur pendant dix-huit heures. Il y a là une idée originale et dont il appartient à l'expérience de dire la valeur pratique.

(Bulletin du ministère des travaux publics.)

EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ.

De nombreux colis arrivent de toutes parts. M. Edison a expédié d'Amérique tous ses appareils y compris la chaudière, environ vingt tonnes.

Les rails du chemin électrique de la place de la Concorde à la porte 6 du palais de l'industrie, sont posés. On va construire au pied d'un des chevaux de Marly un petit embarcadère. On fera le trajet pour 25 centimes.

CONCERT DE LA LYRE CADURCIENNE.

Jeu 11 du courant, à 8 h. 1/2 du soir sur la Place d'Armes.

Programme :

- En route allegro militaire Maillochaud.
- En Espagne, boléro Porchet.
- La Caravane, ouverture Grétry.
- L'enclume, polka Parlow.
- Le moulin du diable, quadrille Tilliard.

Bourse de Paris

Cours du 9 août.

Rente 3 p. %	85 60
— 3 p. % amortissable	86 90
— 4 1/2 p. %	115.95
— 5 p. %	117.75

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 6 août 1881.

L'animation que la liquidation avait ramenée sur le marché n'a pas survécu à la cause qui l'avait fait naître, les affaires sont devenues rares et il s'est produit une nouvelle réaction. Le 5 0/0 est à 118.15, le 3 0/0 à 85.75, l'emprunt à 86..., l'amortissable à 87.45.

La Banque de France est demandée vers 5.700 ; le Crédit foncier, la Banque de Paris, le Lyonnais, la Banque d'escompte, la Banque ottomane ont perdu quelques francs.

Les Chemins ont bien supporté les réalisations, conséquence de la hausse des derniers jours.

Le 5 0/0 Italien est un peu lourd vers 90.25 ; le 5 0/0 Turc est retombé en-dessous du 17.

Le canal de Suez se maintient au-dessus de 1.850 ; le Gaz a reculé de 1.540 à 1.525.

Le *Petit Journal* est recherché à 940, on prévoit un mouvement de hausse sur cette valeur, justifiée par l'économie de 560.000 francs par an que vaut à la Société la suppression de l'impôt de 28.80 0/0 sur la consommation du papier, économie représentant 10 francs par an par action.

Les actions des Ateliers de St-Denis étaient demandées de 630 à 640. Rappelons à nos lecteurs que le délai accordé aux actionnaires pour exercer leur droit de préférence dans la souscription aux 6.000 actions nouvelles, expire le 10 courant. Les bons de l'Assurance Financière étaient fermes de 307 à 310.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 48^e fascicule, consacré au département de la Corrèze, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures représentant Tulle, le château de Pompadour, des vues de Brives et d'Ussel, et, en outre, une très belle carte du département avec plan de Tulle.

VILLE DE BORDEAUX

EMPRUNT DE 30 MILLIONS

Vote par délibération du Conseil municipal des 10 juin et 26 octobre 1880 et autorisé par la loi du 20 avril 1881, ayant pour objet la conversion de divers emprunts et l'exécution de travaux publics.

Sur cet emprunt de 30 millions, conformé-

ment aux délibérations du Conseil municipal de Bordeaux des 21 et 28 juin 1881, et à l'approbation ministérielle du 4 juillet 1881, il n'est misé, actuellement, qu'une somme de quinze millions.

LA VILLE DE BORDEAUX MET EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE 30,000 obligations de 500 fr. 4 %

Rembourables en 40 ans, au pair, à partir de 1882, par voie de tirages au sort semestriels, ayant lieu chaque année, les 15 janvier et 15 juillet.

Les intérêts sont payables, à raison de 10 fr. par semestre échu, sous déduction de l'impôt, les 12 février et 12 août, à la Recette municipale de Bordeaux, et au Crédit Général Français, à Paris, ainsi que dans les Succursales de cette Société, en province.

Ces Obligations sont émises à 500 francs

Les souscripteurs pourront libérer entièrement leurs titres à la répartition ou dans les délais suivants :

En souscrivant	25 fr.
A la répartition	50
Le 15 septembre	100
Le 15 octobre	100
Le 30 novembre	100
Le 15 janvier 1882	125
TOTAL	500 fr.

Pendant la durée des versements, il sera tenu compte des intérêts à 4 % sur les sommes versées.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE :

LE VENDREDI 12 AOUT A BORDEAUX :

- A l'Hôtel de Ville ;
- A la Trésorerie Générale de la Gironde et dans toutes les Recettes particulières du Département ;
- A la Chambre Syndicale des Agents de change ;
- Au Crédit Général Français (Succursale), 30, cours de l'Intendance et (Bureau auxiliaire) 1, rue Bouquièrre.

A PARIS :

- Au Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, 53, rue de Rivoli.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

- A toutes les Succursales du Crédit Général Français et chez tous ses Correspondants.

Les emprunts de la Ville de Bordeaux, 1870 6 %, — 1875 5 %, — 1877 5 %, — 1852 4 %, — 1868 4 25 %, devant être remboursés au pair avec le produit de l'emprunt, les porteurs d'obligations de ces emprunts sont admis à souscrire, par préférence et sans réduction, des obligations du nouvel emprunt, en remettant en échange les titres qu'ils possèdent actuellement.

Toutefois, pour les emprunts 1852 4 %, et 1868 4 25 %, la souscription aux obligations nouvelles ne deviendra définitive que si le résultat de la souscription totale permet d'opérer la conversion desdits emprunts.

Les souscriptions en numéraire seront réduites proportionnellement aux demandes.

Toute souscription non accompagnée du 1^{er} versement de fr. 25 ou des titres des emprunts antérieurs, donnant droit à l'échange, sera considérée comme nulle.

L'inscription à la cote officielle de cet emprunt sera demandée à Paris et dans les départements.

On peut, dès à présent, souscrire, à Paris, au CREDIT GENERAL FRANÇAIS, 16, rue Le Peletier, ou à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53, et dans les départements, à toutes les Succursales du CREDIT GENERAL FRANÇAIS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o

56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS

- 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.
- 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

VARIÉTÉS

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy.

(Suite).

Ces tentatives d'opposition et de résistance déplurent au Roi, qui profita de la paix de Montpellier et de la suspension momentanée des troubles occasionnés par les protestants, pour établir en 1623 un bureau d'élection à Cahors. « Ce qui annonçait, dit Cathala-Coture, la suppression prochaine des Etats du pays. On ne voit pas, en effet, que, depuis cette époque, ils aient été assemblés. »

La première de ces assertions est fondée, mais la seconde est contestable, car les Etats se réunirent en 1640, et les consuls de Molières y figurèrent pour la première fois. Le passage suivant que nous empruntons à M. Emile Dufour témoigne également que les Etats n'étaient pas encore supprimés. « On trouve, dit ce laborieux historien, la trace de l'existence des Etats du Quercy vers le milieu du XVII^e siècle, par la délibération de l'assemblée des douze députés touchant les droits de l'Evêque, tenus à Moissac, le 10 novembre 1660, par une autre du 14 août 1642, relative aux francs-fiefs, et par divers actes se rapportant à l'université de Cahors, de 1642 à 1662, prouvant que les petits Etats du moins existaient encore à cette époque. »

1649. — Nous trouvons une nouvelle preuve de leur existence dans le conflit qui s'éleva au sujet de leur convocation entre l'Evêque et le Sénéchal, et qui dura de 1649 à 1657.

Au commencement de l'année 1649, le Roi, voulant réunir à Orléans les Etats généraux, écrivit aux sénéchaux et aux Gouverneurs de faire nommer les députés des provinces. Le duc d'Épernon, alors gouverneur et lieutenant-général en Guyenne, donna à M. de Regourd, juge-mage du Quercy, l'ordre de convoquer les Etats. Ce magistrat exécuta les ordres qu'il avait reçus, mais comme il savait combien l'Evêque Alain de Solminihac était jaloux de ses privilèges et tenait à faire respecter ses droits, il lui adressa la lettre suivante : « Monseigneur, ayant reçu commandement du Roy, du 24 dernier, accompagné d'une lettre de M. d'Épernon, du 3 du courant, de convoquer les trois ordres des Etats du pays du Quercy, je n'ai pas voulu manquer de vous en donner avis aussitôt, afin qu'il vous plaise honorer l'Assemblée de votre présence, et aider par votre zèle à l'exécution des intentions de Sa Majesté. L'importance du sujet de cette convocation me fait espérer, Monseigneur, que nous aurons l'honneur de vous y voir. Ce sera dans Caors, au 25 du courant. Si mon indisposition m'avait permis de monter à cheval, j'aurais eu lieu sous votre bon plaisir, de vous porter moi-même la dépêche que je suis obligé de vous faire à ce sujet ; mais étant privé de ce bonheur par une suite de ma mauvaise santé, j'espère que vous aurez agréable cette lettre et les assurances que je vous donne d'être toujours de tout mon cœur et avec tout le respect que je dois, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Regourd, juge-mage, lieutenant-général du Quercy. Caors, le 12 février 1649. »

Cette marque de déférence ne satisfait point l'Evêque. Il s'abstint de paraître à la réunion des Etats, déclara qu'il la considérait comme illégale et attentatoire à ses droits, et porta l'affaire devant le Conseil du Roi.

1650. — Le même fait se reproduisit l'année suivante. L'abbé Salvat nous fournit sur cette Assemblée des détails que nous sommes heureux de pouvoir lui emprunter.

« Monsieur le duc d'Épernon, gouverneur et lieutenant-général de la province de Guyenne, avait donné une ordonnance le 17 mars 1650 pour tenir l'Assemblée des Etats du Quercy. Sur cet ordre ou permission, comme on voudra l'appeler, Monsieur Geoffroy Cardaillac, baron de Saint-Cirq-Lapopie, MM. les Consuls et députés des villes de Cahors, Montauban, Figeac, Moissac, Caylus, Lauzerte, Gourdon et Montcuq, MM. de Themines et Roussel, syndics du pays, s'assemblèrent dans la maison commune de Cahors, en présence de MM. Ambroise de Regourd, conseiller du Roi, juge-mage et lieutenant-général de la sénéchaussée du Quercy au siège présidial de Cahors, et Pierre Boyssi, conseiller et procureur de Sa Majesté au même siège.

Le syndic Molinier représenta dans cette Assemblée que Monsieur de Gargan, conseiller du Roi en ses conseils, Intendant des finances et commissaire député par Sa Majesté en cette province, lui avait fait connaître, en passant par Cahors, qu'il était venu dans le pays pour écouter les plaintes du peuple, corriger les abus qui lui seraient connus, et rendre enfin la justice autant que l'étendue de sa commission le requerrait. Il représenta comme une chose nécessaire de députer vers lui à Toulouse quelques membres de l'Assemblée pour lui demander justice sur l'altération faite au tarif général des tailles qu'on devait imposer sur toutes les élections du Royaume, et dont la généralité de Montauban ne devait supporter qu'un dix-septième. Les députés en conséquence furent chargés d'observer à M. l'Intendant que la généralité de Montauban se trouvait cotisée à raison d'un treizième qui revenait à la somme de 300,000 écus pour sa portion, eu égard aux 40 millions de livres que Sa Majesté demandait aux élections à titre de taille, et de toute autre imposition. Par suite, on devait appuyer sur la décharge non motivée des élections d'Armagnac, Comminges, Lomagne et Astillac, d'environ 100,000 écus dont la charge avait été rejetée sur les élections du Quercy, Rouergue et Rivière-Verdun.

« Ces élections n'ayant voulu ou n'ayant pu, avant cet adoucissement, supporter leurs impositions, s'étaient soulevées contre les Brigadins envoyés pour en favoriser la collecte, et les partisans avaient fait remettre à M. l'Intendant la somme de cent mille écus, qui se trouvaient en reste sur les élections de Rouergue, Rivière-Verdun et Quercy, manière de charge qui avait été observée depuis 1639 ; ce qui prouvait que l'obéissance de ces provinces par rapport au service du Roi avait été punie de cette surcharge, tandis que la rébellion avait été récompensée.

M.-J. BAUDEL.

(A suivre.)

Dictionnaire

DES COMMUNES DU LOT

Par M. L. Combarieu Archiviste départemental

Vol. Gr. in-8°, 350 pages.

Prix : 5 fr. au bureau ; 5 fr. 50 par la poste.

Carte du Lot

La plus complète qui existe, avec tous les Chemins de fer en projet ou en construction.

Prix : 75 cent. 1 fr. par la Poste.

EN VENTE: Chez les libraires et au Bureau du Journal du Lot

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	---	--

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonfous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Pri suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Maux d'estomac

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation Vomissements

Gastrites Gastralgies Pesanteurs

Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

GUÉRISON RAPIDE ET ASSURÉE

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

Ce d'Assurances sur la Vie (fondée en 1855)

Siège social à Paris, rue de la Paix, 4

GARANTIES 22 MILLIONS

Assurances avec chances de paiement anticipé par voie de tirage au sort Rentes viagères.

Caisse populaire d'Assurances à Tirages par titres de 500 fr. et primes de 1 fr. 50 ou 2 fr. par mois

S'adresser pour les renseignements et souscriptions : à l'Agence de la Société Générale, rue Fénélon, 8, et à M. Ferby, caissier de la Société Générale.

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépot chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

SEUL LE VÉRITABLE

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.

CHOCOLAT PAILLASSON

USINE à LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

A LA CHEMISE DE SOIE

J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE.

NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul dont le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate fichus, foulards, etc. etc. — BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey. — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE

Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gilis, rue Fénélon 12

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boasses, loupes, pièces à lier, mètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquor, appareils à gaz, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, goniomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-cannes, gilets, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

Maison de Confiance

Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules
Articles de Fumeurs, Fantaisie.

SEULS REPRÉSENTANTS DE LA MAISON

Christofle et C^{ie}

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.